



Charte de participation sur la page Facebook de la Ville de Canteleu

Le système de commentaires de Facebook vous permet de discuter entre vous librement des publications postées par la Ville de Canteleu. Notre volonté est de faire de cette page Facebook un espace participatif, agréable et convivial.

Cela étant, « liker » cette page et donc en devenir fan suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées dans cette charte. Il en va de même pour tout commentaire posté sur cette page fan : ils sont publiés sous la pleine et entière responsabilité de leur auteur.

- **Sur cette page vous pouvez...**

... discuter, échanger, débattre, entre vous. Il vous est simplement demandé de respecter quelques règles élémentaires énoncées ci-dessous. En tout état de cause, privilégiez toujours les idées aux attaques gratuites. Soyez pertinents, impertinents s'il le faut, mais jamais injurieux.

... apporter de l'information. Cette page est un espace participatif, un point de rencontre entre la Ville de Canteleu et sa communauté d'internautes. Vos points de vue y sont donc les bienvenus, ainsi que les informations ou compléments d'information que vous pouvez apporter à la suite de la publication d'un sujet.

... poser des questions aux services de la Ville de Canteleu qui s'efforceront d'apporter une réponse dès que possible. N'oubliez pas que le travail de recherche et de collecte d'une information prend du temps. Le service communication est là pour faire le lien.

- **Vous avez le devoir...**

... de rester courtois les uns envers les autres, de vous respecter mutuellement et de respecter les opinions émises, quand bien même elles sont à l'exact opposé des vôtres. Ne ridiculisez et ne stigmatisez ni les personnes qui commentent, ni les personnes évoquées dans les publications de la Ville de Canteleu. Les « trolls » seront rapidement identifiés et bannis.

- **En revanche, vous ne pouvez pas...**

... promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.

... tenir des propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence ou à la haine ou à la xénophobie.

... promouvoir la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.

... publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.

... publier des contenus injurieux, obscènes ou offensants. Attention : les commentaires contenant

des mots grossiers sont automatiquement supprimés.

... divulguer des informations personnelles permettant l'identification nominative et précise de fans de la page Ville de Canteleu, telles que le nom de famille, l'adresse postale, l'adresse électronique, le numéro de téléphone.

... détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.

... partager des liens web renvoyant vers des pages extérieures à la Ville de Canteleu.

... dénigrer gratuitement la Ville de Canteleu, ses agents ou ses élus.

... poster des commentaires manifestement "hors sujets".

- **Comment nous modérons...**

... en fonction des principes énoncés dans cette charte et non en vertu de principes idéologiques cachés. Il s'agit bien ici de modération, pas de censure. Inutile donc de nous interpeller publiquement en invoquant celle-ci.

Nous nous réservons le droit de masquer ou supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas la charte. Nous nous réservons aussi la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page fan que pour perturber le bon déroulement des discussions qui s'y développent. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

La modération n'est pas une science exacte : il y a une marge d'interprétation liée au modérateur. Par ailleurs, nous modérons dans les meilleurs délais mais il peut y avoir un temps de latence avant qu'un commentaire soit supprimé de notre page. N'hésitez pas à nous signaler en message privé les commentaires qui vous sembleraient inappropriés ou au contraire ceux dont vous vous demandez à quel titre ils ont été retirés. Nous sommes ouverts au dialogue, à condition qu'il soit courtois et constructif !

Sachez enfin que lorsque vous commentez une publication postée par la Ville de Canteleu sur sa page fan, votre commentaire peut être utilisé dans nos articles sur le site de la Ville de Canteleu et/ ou dans le journal municipal « Le Cantilien » en fonction de son intérêt.

Au nom de la Ville de Canteleu, nous vous remercions de votre participation à la vie de notre page Facebook :)



www.ville-canteleu.fr